

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 mars 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

TÉLÉFILM CANADA

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉSIDENT SORTANT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, qui parmi nous oserait affirmer en toute sincérité ne pas être fasciné par la vie des gens riches et des gens célèbres? Qui parmi nous n'a pas envie de connaître l'exaltation d'un grand train de vie, même si c'est par personne interposée? Grâce à ce qu'ils ont appris sur les dépenses de M. Sirois, président de Téléfilm, et ses nombreuses méthodes de financement originales, les Canadiens peuvent rêver d'aller dans des restaurants ultra-chers, de faire le tour du monde en avion en première classe, d'organiser des soirées de gala, de côtoyer des vedettes de cinéma, et d'aller se détendre pendant quelques jours à Cannes. Oh, être président de Téléfilm!

Que dire, par contre, de la pauvre ministre des Communications (M^{lle} MacDonald)? Est-ce juste de l'obliger à voyager de façon beaucoup plus modeste, à boire dans des gobelets en plastique alors que le président baigne dans le luxe de la première classe? Que pense-t-elle lorsqu'elle entend déboucher les bouteilles de champagne en première classe sachant que le président de Téléfilm reçoit en grand seigneur? Éprouve-t-elle une certaine envie? A-t-elle des idées de vengeance? Ou bien va-t-elle le rappeler à l'ordre?

Rendez-vous pour le prochain épisode palpitant de l'histoire captivante d'une ministre et de son président rebelle.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE UNE
NOUVELLE LOI

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, la Charte canadienne dit que le Canada est fondé sur «des principes reconnaissant la suprématie de Dieu et la règle du droit». Pourtant, à la suite d'une décision de la Cour suprême, il est légal de tuer des enfants qui ne sont pas encore nés, ce qui va totalement à l'encontre des Saintes écritures.

Ce n'est pas seulement une question d'affrontement entre les partisans de la vie et ceux du libre choix, ni de défendre les droits des enfants à naître par rapport à ceux de leur mère enceinte. Il s'agit plutôt de savoir si oui ou non quelqu'un a le droit au Canada d'ôter la vie à un enfant à naître pour une simple raison de justice élémentaire.

Les députés ont-ils assez de courage pour fonder une nouvelle loi sur les enseignements de la Bible? Si cela va à l'encontre de la Charte des droits, qu'on la modifie.

* * *

● (1405)

LE CANADIEN NATIONAL

LE COÛT DE LA FERMETURE DES ATELIERS D'ENTRETIEN DE
MONCTON

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, la fermeture des ateliers du CN à Moncton et la fermeture imminente des chemins de fer à Terre-Neuve ne sont que deux des exemples les plus frappants du manque du sens des responsabilités de la part du Canadien National et des autorités de la région de l'Atlantique. A Moncton, 1 200 emplois vont disparaître, et 600 à Terre-Neuve. Le gouvernement semble satisfait de permettre au CN de fermer ses ateliers de Moncton, même s'il doit verser plus de 10 millions par an pour permettre à 300 personnes de rester à ne rien faire.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) prétend que c'est une solution sensée sur le plan économique. Nous savons toutefois que le CN ne savait même pas qu'il devrait payer ces indemnités quand il a pris sa décision. Ce n'est pas une question de bon-sens économique, c'est une preuve flagrante de l'incurie administrative du CN et du gouvernement. Même les ministériels de la région de l'Atlantique ont manifesté leur mécontentement et leur dégoût de voir que le gouvernement ne règle pas mieux la question du CN.

Le ministre des Transports prétend que le CN sait ce qu'il fait en matière de fermetures. A en juger par sa façon d'agir, le CN n'est pas pleinement conscient de ses responsabilités. Il est temps que le gouvernement empêche le CN de laisser le service se détériorer à tel point qu'on n'aura d'autre solution que de vendre la région de l'Atlantique aux enchères au secteur privé.

Nous exhortons le gouvernement à forcer le CN à consacrer les 250 millions qu'il devra payer aux travailleurs inactifs à la création et pas à la destruction d'emplois.